



## ET LE POLE DES RETRAITES

# EN AUDIENCE A L'INSEE

Le Pôle des retraités a été reçu, jeudi 3 février par Monsieur Patrick Sillard, chef de division à la division des prix à la consommation de l'Insee.

Le Pôle des retraités avait sollicité cette rencontre pour approfondir la réflexion qu'il mène sur le mécanisme de revalorisation des pensions.

### INTERVENTION DES REPRESENTANTS DU POLE

Tel qu'il est fixé actuellement ce mécanisme, basé sur l'inflation prévisionnelle et l'inflation constatée pour une année donnée est largement insuffisant pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités.

Selon le Conseil national de l'information statistique (Chroniques mars 2006) le ralentissement de la progression du pouvoir d'achat à partir de 2003 est dû au poids croissant des dépenses « contraintes » ou « à engagement contractuel » (logement, chauffage, assurances... ) qui représentent plus d'un quart du revenu disponible brut et affectent, bien sûr, davantage les plus modestes.

Si on compare l'évolution du SMIC par rapport aux pensions, on constate que l'écart se creuse en faveur du SMIC.

Ce dernier est revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation mais aussi en fonction de l'évolution du salaire horaire de base ouvrier.

Selon l'Insee en 2010, l'IPC (indice des prix à la consommation) a augmenté de 1,7% en glissement (indice de décembre 2009 comparé à décembre 2010) et de 1,5% en moyenne (moyenne de l'augmentation des 12 mois de l'année), hors tabac.

Mais, par exemple, selon l'agence immobilière Century 21, les loyers ont augmenté de 4% et dans l'IPC ils augmentent de 1,45% seulement et les dépenses de logement pèsent 6,38%.

Alors qu'elles représentent réellement entre 20 et 30% des dépenses des populations les moins favorisées.

Mais aussi le fuel +26,5%, le gaz +13,8%, l'électricité +3%, les produits frais +9,4%, les fruits +6%, les légumes +3%, la protection sociale +2,4%, les assurances +4,7%.

Tous ces postes représentent l'essentiel des dépenses contraintes des retraités. Les quelques hausses inférieures à 1,7% (habillement, chaussures, ameublement, équipement ménager) et les quelques baisses (loisirs, culture, communication) ne compensent pas les augmentations.

L'Insee lui-même a constaté en 2008 que le pourcentage de revenu consacré aux dépenses contraintes ou pré-engagées ne cesse de s'accroître passant de 23% en 1960 à 41% en 2001 et à 45% en 2006.

Pour les 20% de ménages aux revenus les plus faibles, la part des dépenses contraintes est passée de 50% du total des dépenses en 2001 à 75% en 2006.

Le rapport de la Commission du pouvoir d'achat des ménages de février 2008 propose la publication d'un indicateur des dépenses pré-engagées.

### INTERVENTION DE MONSIEUR PATRICK SILLARD

La nature de l'indice des prix est spécifiée dans les traités européens et la réglementation européenne. Il a une vocation macro-économique, à utilité constante. Il reflète l'évolution des dépenses.

Dans chaque prix, l'augmentation du prix liée à une amélioration technique est neutralisée. Les produits manufacturés représentent 30% de la consommation. Et par exemple un ordinateur « côté » 100 en 1995 et maintenant « côté » 15.

Actuellement les dépenses contraintes ne sont pas clairement définies.

L'Insee a une étude en projet sur cette question.

Tous les 5 ans une enquête est réalisée sur le budget des familles. Pendant un an la consommation courante de 10 000 ménages est suivie.

La collecte des données a commencé en octobre 2010 et se terminera fin 2011.

A ce moment là s'engagera la réflexion sur un indice des dépenses contraintes. Il est exact que l'évolution des dépenses contraintes est supérieure à l'indice des prix.

La différence entre l'indice des prix en glissement et celui en moyenne n'est pas significative.

Elle peut être négative ou positive dans un sens ou dans l'autre.

L'indice des prix par catégories de ménages peut être intéressant par le poids des différents postes.

L'achat du logement n'est pas pris en compte, dans l'IPC ni son amélioration qui est de l'investissement, par contre le petit entretien l'est.

Monsieur Sillard a proposé à la délégation du Pôle des retraités un nouveau rendez-vous début 2012 quand l'Insee aura commencé son étude sur les dépenses contraintes.

Cette proposition a bien sûr recueilli l'assentiment général d'autant que l'entretien a été fort agréable et instructif.

Pour le Pôle des retraités, l'utilisation d'un indice des dépenses contraintes en complément de l'indice des prix permettrait peut-être le maintien, et au-delà l'amélioration, du pouvoir d'achat des retraités.